

CHARTRE POUR TOUTES LES INTERVENTIONS AU NOM DE L'ASSOCIATION Jiunu Singla

ACTIONS

Elles ont lieu :

- sur proposition d'intervenants avec un projet précis en faveur du village de Singla.
- ou elles répondent à une demande du village et/ou de l'association Gurung.

Dans tous les cas l'action est en accord avec les deux associations : népalaise et française.

RESPECT

Le **respect** des coutumes, de la culture, des habitudes de vie des villageois est fondamental. Une **attitude** d'échange est essentielle.

PÉRENNITÉ & AUTONOMIE

Toute action doit apporter de façon **pérenne**, un savoir faire au village et devra déboucher sur l'**autonomie** du village dans la durée des acquis.

BÉNÉVOLAT DES INTERVENANTS

L'association a peu d'argent. Cet argent est entièrement destiné au village népalais.

Les intervenants prennent entièrement à leur **propre charge** tous les frais de déplacement tels que : voyage, avion, bus, hébergement, nourriture...

ACTIONS SANTÉ RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Organiser ce type d'action sanitaire avec la **présence** des deux agents de santé de Singla, pour qu'ils puissent bénéficier l'un et l'autre, de la même formation ou qualification.

- Faire une action qui apporte un **savoir faire supplémentaire** aux agents de santé. Des bases sanitaires sont déjà présentes actuellement.

- S'assurer que le **matériel apporté** (et à plus forte raison laissé sur place) ne pourra pas être **nocif** aux habitants. Par exemple, les kits avec instruments qui seront réutilisés, les aiguilles. Un projet est de pouvoir trouver une solution pour les évacuer, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

- En ce qui concerne les **médicaments**, une liste de base est établie en **dénomination commune internationale** à partir des listes premier niveau de Médecins Sans Frontières. Le personnel médical et les voyageurs ne doivent laisser sur place que ce qui correspond à cette liste.

- Actuellement il n'y a ni examen biologique, ni radiographie possibles à moins de trois jours de marche. **En conséquence aidons quand cela est possible sans nuire par effet retour.**

- Il est nécessaire de **parler anglais** pour communiquer.

PARRAINAGES DES ENFANTS INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

La scolarité au Népal va jusqu'à l'équivalent du baccalauréat.

Elle comporte les cycles suivants :

Un premier cycle incluant maternelle et primaire d'une durée de cinq à six ans.

Un deuxième cycle correspondant au collège d'une durée de quatre ans.

Un troisième cycle correspondant au lycée d'une durée de trois ans.

- Le premier cycle se déroule à Singla.
- Le deuxième et le troisième se déroulent à Arughat, les enfants sont alors internes dans une famille. Bientôt deux années du deuxième cycle se feront à Singla.
- Le coût d'une scolarité annuelle comprenant les vaccinations, les fournitures scolaires, les uniformes... est pour :
 - le premier cycle de 20€ par mois soit 240€ à l'année,
 - le deuxième cycle en internat de 60€ par mois soit 720€ à l'année,
 - le troisième cycle en internat de 80€ par mois, soit 960€ à l'année.
- Une demande d'être une **association d'intérêt général** pour bénéficier des **réductions d'impôt** au titre de don est en cours. Cela permettra une réduction d'impôt (plafonnée à 480€ par an) de 60% sur les dons. Ainsi pour un don de 240€, 144€ seront déductibles et 96€ seront à votre charge.
- **Le premier objectif est que tous les enfants défavorisés de Singla puissent suivre le cycle primaire.**
- Pour les autres cycles, vous pouvez vous regrouper ou l'association pourra cumuler des dons individuels pour le parrainage d'un enfant.
- Il est souhaité un engagement moral du parrain à soutenir un enfant pour un minimum de trois ans et plus si possible.